

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

**DELIBERATION N° DEL2025/01/23-04**  
**Du conseil municipal du 23 janvier 2025**

Date de convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN Maire.  
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, BROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-Françoise, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.  
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : Madame JOUANNE Lydie

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 1
Votants : 14		

Madame Muriel LERAUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS**

*Vu, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 93 ;*

*Vu, l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de l'ensemble des indemnités, libellées en euros, dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal en 2024.

INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2024				
Titre	Nom - Prénom	Fonction	Date	Brut perçus
M.	JARDIN Rodolphe	Maire	Elu le 15 mars 2020	19 878.36 €
M.	COUILLARD Arnaud	1 <sup>ère</sup> adjoint	Elu le 15 mars 2020	4 222.22 €
M.	CHATELLIER Julien	2 <sup>ème</sup> adjoint	Elu le 15 mars 2020	4 222.22 €
Mme.	GALMEL Isabelle	3 <sup>ème</sup> adjointe	Elu le 15 mars 2020	4 222.22 €
Mme.	LERAUX Muriel	4 <sup>ème</sup> adjointe	Elu le 15 mars 2020	4 222.22 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du tableau des indemnités perçues par les élus sur l'année 2024.

La secrétaire de séance  
**Muriel LERAUX**

Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le

Publication sur le site internet le

31 JAN. 2025

31 JAN 2025